



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 8 mai 2017 à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Michel Lavoie, Luc Drapeau, Geneviève Gilbert, Marie-Josée Rochon et Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux** de la séance ordinaire du 10 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2017
- 4. Finance et trésorerie**
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Fonds de règlement
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2017
 - 4.6 Adoption des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Embauche d'étudiants pour l'été 2017 - suite
 - 5.2 Adoption du *Règlement numéro 16-949 étant le Règlement pourvoyant à des travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées pour un montant de 626 474,17 \$ réparti sur une période de 20 ans*
 - 5.3 Demande d'appui financier pour l'implantation d'un terrain de soccer synthétique à Sainte-Agathe-des-Monts
 - 5.4 Processus de certification collectivité vélosympathique
 - 5.5 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'utilisation des espaces de stationnement en bordure de la rue Principale
 - 5.6 Demande d'aide financière pour l'entretien du réseau routier local
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure
 - 6.1.1 pour le lot 5 436 314, cadastre du Québec (projet de construire au chemin du Domaine-de-l'Escapade)
 - 6.1.2 pour le lot 6 042 214, cadastre du Québec (projet de construire au chemin du Lac-Beauchamp)
 - 6.1.3 pour une partie du lot 49, rang 6, canton Lussier (création d'un lot au chemin du Lac-Clef)
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucun)
 - 6.3 Cession à des fins de parc ou de terrains de jeux
 - 6.4 Adoption finale du *Règlement 17-963 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de construction numéro 15-926, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928, le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929, le Règlement de dérogation mineure 15-932*
 - 6.5 Modification à la tarification pour les demandes de dérogations mineures
 - 6.6 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

6.7 Avis de motion pour un règlement amendant le *Règlement sur le zonage* concernant les dispositions relatives aux réservoirs d'huile et d'essence

7. Loisirs sportifs et culturels

7.1 Octroi de mandat pour la sonorisation et l'éclairage – programmation culturelle estivale 2017

7.2 Demande d'aide financière pour l'organisme La Bouée de l'amitié

7.3 Autorisation de signature pour une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels de la MRC de Matawinie

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Embauche d'un préposé saisonnier au Service des parcs et bâtiments (entretien des parcs)

8.2 Octroi de mandat pour des travaux d'aménagement de saillies sur la rue Principale

8.3 Octroi de contrat pour des travaux de réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées - rue Bellevue et des Pionniers

8.4 Octroi de mandat pour chlorure de magnésium (abat-poussière)

8.5 Réalisation de l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires par caméra télétractée, dans le cadre d'un plan d'intervention

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Embauche de patrouilleurs nautiques pour la saison estivale 2017

9.2 Embauche d'un pompier

10. Divers

11. Période d'information

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-05-175 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé en ajoutant les points 5.7 Dépôt de candidature de la Municipalité comme village-relais et 8.6 Octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de nouvelles enseignes.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2017

17-05-176 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2017 soient et sont adoptés comme déposés.

4. Finances et trésorerie

4.1 Fonds d'administration

17-05-177 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 781 179,94 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.



Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

17-05-178 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de parcs et terrains de jeux :

	Fournisseur	Montant	Date
Chèque 10206	Jos Nicoletti et Fils inc.	2 486,91 \$	8 mai 2017
Résolution 17-04-169	Vers'en Art	21 937,22 \$	Engagement

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

Au 30 avril 2017, le fonds s'élève à la somme de 40 338 \$.

4.3 Fonds de roulement

17-05-179 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

- Visa le 31 mars 2017 à Amazon.ca de 424,34 \$ (remboursé sur 1 an)
- chèque numéro 10106 daté du 27 avril 2017 à Ministre des Finances de 126,47 \$ (remboursé sur 4 ans)
- chèque numéro 10201 daté du 8 mai 2017 à Construction Julien Dalpé inc. de 51 367 \$ (remboursé sur 10 ans)

soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée et (ou) réalisée par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.4 Fonds de règlement

17-05-180 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

1. chèque numéro 10179 daté du 8 mai 2017 de 114,98 \$ à Raymond et Sigouin
2. chèque numéro 10025 daté du 11 avril 2017 de 165 \$ à Registraire des entreprises

et attribués au fonds de *Règlement 15-887* (participation au programme Accès-Logis de la SHQ)

-
1. chèque numéro 10202 de 113 878,77 \$ à Excavation L. Martel inc.
 2. Visa le 29 mars 2017 de 385,14 \$ à Matériaux Techniques inc.

daté du 8 mai 2017 et attribué au fonds du *Règlement 16-944* (emprunt pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins)

-
1. chèque numéro 10205 de 1 751,65 \$ à Jobert inc.

daté du 8 mai 2017 et attribué au fonds du *Règlement 15-940* (emprunt pour travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue St-Donat)

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2017

17-05-181 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité au 30 avril 2017.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2016-2017 est décrit au tableau ci-dessous :



REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2017				
	Budget dépenses	Réel au 30 avril 2017	Solde disponible	%
Dépenses	12 894 759	3 232 630	9 662 129	
Affectations	1 388 780	189 000	1 199 780	
total	14 283 539	3 421 630	10 861 909	23.96%
REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2016				
	Budget	Réel au 30 avril 2016	Solde disponible	%
Dépenses	12 623 438	2 996 556	9 626 882	
Affectations	1 273 305	214 596	1 058 709	
total	13 896 743	3 211 152	10 685 591	23.11%

4.6 Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation

17-05-182 Attendu le dépôt des états financiers pour l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation ;

Attendu que pour être officiellement reçus, ceux-ci doivent être entérinés par le biais d'une résolution du conseil municipal ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et unanimement résolu que les états financiers pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat soient et sont approuvés comme présentés.

5. Administration générale

5.1 Embauche d'étudiants pour l'été 2017 - suite

17-05-183 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants mentionnés ci-dessous pour l'été 2017 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur et aux termes du rapport du directeur du Service des parcs et bâtiments en date du 1^{er} mai 2017 :

<u>Service</u>	<u>Nom</u>	<u>Expérience</u>	<u>Salaire horaire</u>
Parcs et bâtiments	Marie Chagnon	1 ^{re} année	12,10 \$
	Philippe Prescott	1 ^{re} année	12,10 \$
	Félix Ducharme	1 ^{re} année	12,10 \$
	(en remplacement de Maxence Lepage)		

5.2 Adoption du Règlement numéro 16-949 étant le Règlement pourvoyant à des travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées pour un montant de 626 474,17 \$ réparti sur une période de 20 ans

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement. Le conseiller Luc Drapeau demande la dispense de lecture dudit règlement pour son adoption, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 16-949 étant le Règlement pourvoyant à des travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées pour un montant de 626 474,17 \$ réparti sur une période de 20 ans* soit et est adopté comme suit :



5.3 Demande d'appui financier pour la construction d'un terrain de soccer-football synthétique à Sainte-Agathe-des-Monts

17-05-184 Attendu la demande d'appui financier de plus de 45 000 \$ de la part du député de Bertrand, M. Claude Cousineau, suivant un rapport détaillé du directeur général de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en date du 17 février 2017 concernant un partenariat intermunicipal pour la construction d'un terrain de soccer-football synthétique à la polyvalente des Monts ;

Attendu que 81 jeunes de Saint-Donat fréquentent cette polyvalente;

Attendu que la clientèle de l'école secondaire Sacré-Cœur est constituée de près de 70 % d'étudiants provenant de l'extérieur de Saint-Donat, soit approximativement 81 jeunes;

Attendu que les besoins sont aussi exprimés quant aux infrastructures des écoles de notre territoire;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de décliner ladite demande d'appui financier dans le but de concentrer les efforts ainsi que les investissements municipaux dans la concrétisation de projets issus de notre milieu et ainsi assurer la pérennité des infrastructures locales destinées à notre population.

5.4 Processus de certification collectivité vélosympathique

17-05-185 Attendu que le conseil municipal souhaite développer un réseau cyclable urbain en améliorant l'accès aux différentes parties de la municipalité et à ses cours d'eau ;

Attendu qu'un plan d'action a été mis en place afin de favoriser une pratique sécuritaire du vélo à l'intérieur du périmètre urbain ;

Attendu que le développement de la pratique du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif ;

Attendu que la présence de plusieurs parcours sur les chemins et routes en bordure des plans d'eau et offrant des panoramas exceptionnels incite à la pratique du vélo récréatif ;

Attendu que la proximité du chemin Le Nordet ajoute à la notoriété de Saint-Donat auprès des cyclistes ;

Attendu que la reconnaissance d'une Municipalité pour la qualité de son réseau cyclable génère des retombées économiques et favorise l'augmentation de la clientèle de villégiature et touristique ;

Attendu que la certification Collectivité vélosympathique sera une valeur ajoutée pour Saint-Donat au même titre que les certifications *Municipalité amie des enfants*, *Municipalité amie des aînés* et *Les Fleurons du Québec* ;

Attendu que Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au *Mouvement vélosympathique* ;

Attendu que ce programme de certification *Collectivité vélosympathique* permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Donat s'engage à entreprendre le processus de certification pour les collectivités du *Mouvement vélosympathique*.

5.5 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'utilisation des espaces de stationnement en bordure de la rue Principale

17-05-186 Attendu que la Municipalité souhaite bonifier ses attraits pour ses résidents et villégiateurs;

Attendu qu'elle souhaite notamment que les restaurateurs de la rue Principale puissent se voir allouer un plus grand espace afin d'agrandir leur terrasse et ainsi faire profiter les clients du grand air de Saint-Donat et cela dans l'objectif que le conseil municipal s'est doté à savoir un *Parc naturel habité*;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité que la Municipalité dépose au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande d'utilisation des espaces de stationnement en bordure de la rue Principale pendant la période estivale afin que les restaurateurs puissent agrandir leur terrasse.

5.6 Demande d'aide financière pour l'entretien du réseau routier local

17-05-187 Attendu l'annonce faite par la vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière madame Lise Thériault quant à l'aide financière aux municipalités visant l'entretien du réseau local;

Attendu que les sommes accordées aux municipalités lanaudoises découlent de la *Réforme Ryan*;

Attendu que les montants remis aux municipalités sont les mêmes qu'il y a 25 ans;

Attendu que les coûts d'entretien et de réparation des chemins ont augmenté de façon substantielle depuis toutes ces années;

Attendu qu'il y a lieu que le gouvernement du Québec agisse dans ce dossier afin de réviser à la hausse, ces montants qui n'ont pas été indexés depuis toutes ces années;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;



- que la Municipalité de Saint-Donat demande expressément au Gouvernement du Québec de procéder à une révision des montants remis annuellement aux municipalités depuis 25 ans dans le cadre de la *Réforme Ryan*;
- que la Municipalité demande expressément au Gouvernement du Québec de tenir compte des différents éléments mentionnés dans le préambule ci-haut;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :
 1. madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière
 2. monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
 3. monsieur André Villeneuve, député de Berthier
 4. monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie
 5. toutes les municipalités de la MRC de Matawinie
 6. l'Union des municipalités du Québec

5.7 Dépôt de candidature de la Municipalité comme village-relais

17-05-188

Attendu l'appellation Villages-relais du Québec ;

Attendu qu'un Village-relais est une municipalité de moins de 10 000 habitants reconnue par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) qui offre, avec l'aide de ses commerçants, une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire;

Attendu que Saint-Donat est situé sur une route stratégique priorisée par le MTMDET;

Attendu que Saint-Donat est la porte d'entrée de la MRC de Matawinie dans la région de Lanaudière par l'axe routier 329;

Attendu qu'en plus des services, les Villages-relais offrent aux voyageurs des attraits touristiques, culturels et naturels, des aménagements de qualité et un environnement à leur image, donnant ainsi l'option aux visiteurs de prolonger leur séjour;

Attendu que la Municipalité possède tous les services de base pour se qualifier Village-relais;

Attendu que des Villages-relais sont situés partout au Québec le long des routes principales nationales ou des routes touristiques;

Attendu le positionnement stratégique de Saint-Donat et sa volonté d'obtenir son accréditation ;

Attendu qu'il est de l'intention du conseil municipal que Saint-Donat devienne un village-relais puisqu'elle possède toutes les conditions pour le devenir ;

Attendu que cette appellation va de soi dans le cadre de notre nouvelle image de marque de *Parc naturel habité* ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité :

1. qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie pour qu'elle puisse appuyer la candidature de Saint-Donat auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
2. que la Municipalité dépose un dossier de candidature, qui comprend un diagnostic et un plan d'action, tout en mobilisant la population et les acteurs locaux;

le tout afin d'obtenir l'appellation Village-relais d'une durée de 5 ans.

6.1 Demande de dérogation mineure

6.1.1 pour le lot 5 436 314, cadastre du Québec (projet de construire au chemin du Domaine-de-l'Escapade)

17-05-189

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2017-0012, présentée par M^{me} France Desjardins, pour la propriété située au chemin du Domaine-de-l'Escapade, étant constituée du lot 5 436 314 et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5033-10-6201, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, laquelle serait située à 11,31 mètres d'un ruisseau, alors qu'aucun ouvrage de ce type n'est autorisé dans la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau, laquelle est fixée à 15 mètres, aux termes de l'article 13.1.3 du *Règlement de zonage numéro 15-924* actuellement en vigueur;

Attendu que la politique provinciale fixe la norme de la bande de protection riveraine pour les pentes de 30 % et moins, à 10 mètres ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise une disposition du *Règlement de zonage numéro 15-924* pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

Attendu que le certificat d'implantation accompagnant la demande de dérogation mineure préparé par Adam Masson Godon, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2017, portant le numéro 3371 de ses minutes, qui indique une marge avant à 11,97 mètres pour le bâtiment projeté ;

Attendu la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 avril 2017 mentionnant la réduction possible de la marge avant à 10 mètres, ce qui aurait pour effet de diminuer le caractère dérogatoire de la marge de recul de la présente demande ;

Attendu que l'avis public a été affiché le 21 avril 2017;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2017-0012, tel que présenté par M^{me} France Desjardins, pour la propriété située au chemin du Domaine-de-l'Escapade, étant constituée du lot 5 436 314 et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le



matricule 5033-10-6201, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, laquelle serait située à 11,31 mètres d'un ruisseau, alors qu'aucun ouvrage de ce type n'est autorisé dans la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau, laquelle est fixée à 15 mètres, aux termes de l'article 13.1.3 du *Règlement de zonage numéro 15-924* actuellement en vigueur, puisque :

- 2 chemins différents bordent le terrain,
- le ruisseau est situé entre 10 et 15 mètres et que la propriétaire a déplacé son entrée charretière affectant moins l'environnement,
- la propriétaire concernée a fait la démonstration claire de son souci environnemental,
- ladite demande se situe à l'intérieur des balises gouvernementales,
- la configuration du terrain est atypique,

Le tout conformément au certificat d'implantation accompagnant la demande de dérogation mineure préparé par Adam Masson Godon, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2017, portant le numéro 3371 de ses minutes.

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.

6.1 Demande de dérogation mineure

6.1.2 pour le lot 6 042 214, cadastre du Québec (projet de construire au chemin du Lac-Beauchamp)

17-05-190

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2017-0019, présentée par M^{me} Marie-France Côté et M. Jean-François Tremblay, pour leur propriété située au chemin du Lac-Beauchamp, étant constituée du lot 6 042 214 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5128-11-1218, à l'effet de permettre la construction d'une galerie et d'une véranda trois saisons, lesquelles seraient situées respectivement à 11,38 mètres et 11,48 mètres de la ligne des hautes eaux, alors qu'aucun ouvrage de ce type n'est autorisé dans la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau, laquelle est fixée à 15 mètres, aux termes de l'article 13.1.3 du *Règlement de zonage numéro 15-924* actuellement en vigueur ;

Attendu que la politique provinciale fixe la norme de la bande de protection riveraine pour les pentes de 30 % et moins, à 10 mètres ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement de zonage no 15-924 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

Attendu que la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme suivant l'analyse et la présentation du dossier par le service d'urbanisme ;

Attendu que l'application du règlement de zonage créerait un préjudice sérieux à la requérante, à savoir qu'ils ne pourraient procéder à la construction de la galerie et de la véranda trois saisons tel que projeté ;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme suivant la présentation qui leur est faite de la demande ;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 avril 2017, conditionnellement à ce qu'aucune fondation ne soit construite sous la galerie et la véranda trois saisons projetées ;

Attendu que l'avis public a été affiché le 21 avril 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2017-0019, présentée par M^{me} Marie-France Côté et M. Jean-François Tremblay, pour leur propriété située au chemin du Lac-Beauchamp, étant constituée du lot 6 042 214 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5128-11-1218, afin d'autoriser la construction d'une galerie et d'une véranda trois saisons, lesquelles seraient situées respectivement à 11,38 mètres et 11,48 mètres de la ligne des hautes eaux, alors qu'aucun ouvrage de ce type n'est autorisé dans la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau, laquelle est fixée à 15 mètres, aux termes de l'article 13.1.3 du *Règlement de zonage numéro 15-924* actuellement en vigueur.

Le tout conformément au plan pour projet d'implantation préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 27 mars 2017 et portant le numéro 2746 de ses minutes.

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.



6.1 Demande de dérogation mineure

6.1.3 pour une partie du lot 49, rang 6, canton Lussier
(création d'un lot au chemin du Lac-Clef)

17-05-191 Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2017-0015, présentée par 9185-5569 Québec inc., pour la propriété située au chemin du Lac-Clef, étant constituée d'une partie du lot 49, rang 6, canton de Lussier, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4938-08-9446, à l'effet de permettre la création d'un lot dont la profondeur serait de 36,75 mètres, alors que la profondeur minimale prescrite à la grille des usages et normes pour la zone VPA-1 est fixée à 45 mètres ;

Attendu que le lot projeté est borné en front par le chemin du Lac-Clef et que la ligne arrière dudit lot projeté est située sur la ligne de division des lots originaires 49 et 50 ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise une disposition du *Règlement de zonage numéro 15-924* pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

Attendu que la demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme* suivant l'analyse et la présentation du dossier par le service d'urbanisme ;

Attendu que l'application du règlement de zonage créerait un préjudice sérieux au requérant, à savoir qu'il ne pourrait procéder à la création des lots projetés ;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme* suivant la présentation qui leur est faite de la demande ;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 avril 2017;

Attendu que l'avis public a été affiché le 21 avril 2017;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure numéro 2017-0015, présentée par 9185-5569 Québec inc., pour la propriété située au chemin du Lac-Clef, étant constituée d'une partie du lot 49, rang 6, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4838-08-9446, afin d'autoriser la création d'un lot dont la profondeur serait de 36,75 mètres, alors que la profondeur minimale prescrite à la grille des usages et normes pour la zone VPA-1 est fixée à 45 mètres. Le tout tel que présenté sur un plan de subdivision préparé par monsieur Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, en date du 18 octobre 2016 et portant le numéro 35133 de ses minutes.

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.

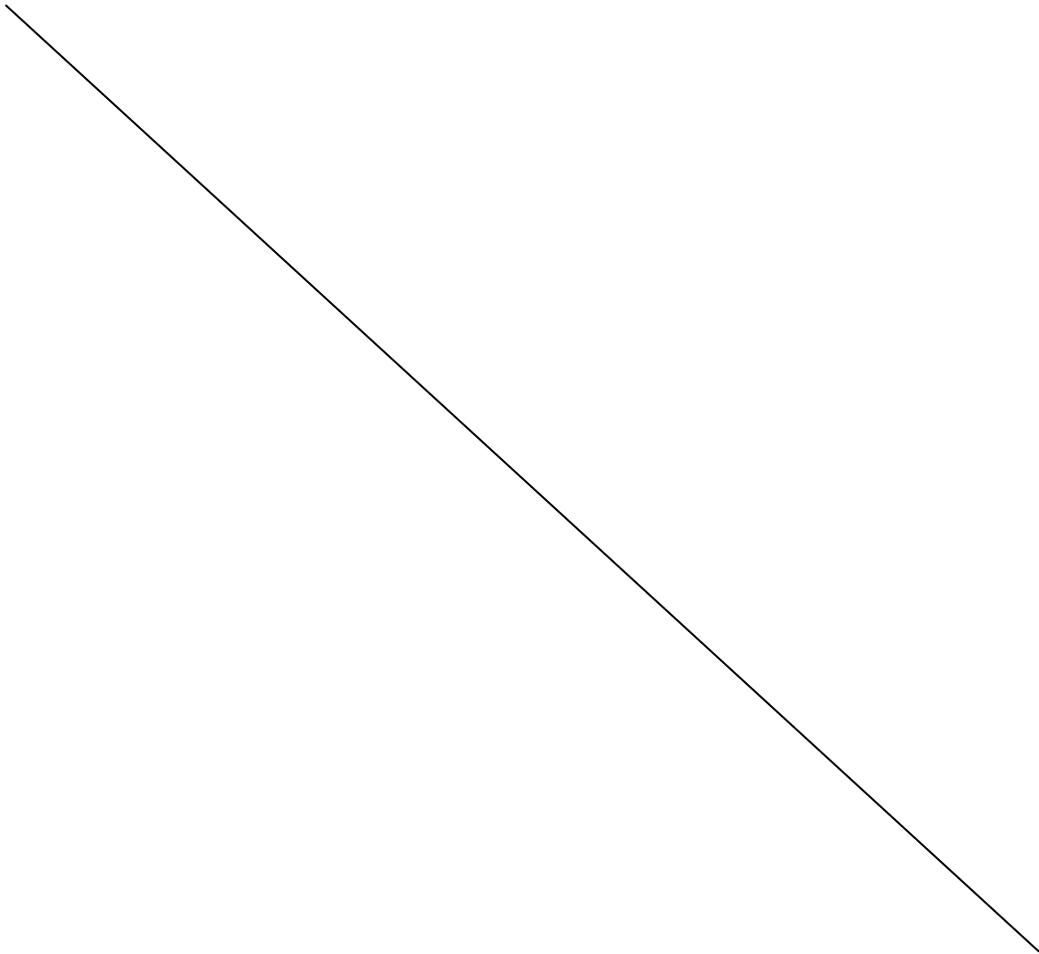
6.2 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucun)

6.3 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux (aucun)

6.4 Adoption finale du Règlement 17-963 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de construction numéro 15-926, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928, le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929, le Règlement de dérogation mineure 15 932

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement. Le conseiller Luc Drapeau demande la dispense de lecture dudit règlement pour son adoption, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement 17-963 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de construction numéro 15-926, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928, le Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-929, le Règlement de dérogation mineure 15 932 soit et est adopté comme suit :





6.5 Modification à la tarification pour les demandes de dérogations mineures

17-05-192 Attendu l'adoption finale du *Règlement numéro 17-963*, lequel apportait notamment une modification quant au montant exigé pour le dépôt d'une demande de dérogation mineure, le fixant ainsi à 200 \$;

Attendu que, compte tenu de la courte période de mise en vigueur de cette tarification au sein de la refonte des règlements d'urbanisme en novembre dernier au montant de 500 \$, le conseil municipal juge opportun de rembourser la différence de coûts aux citoyens concernés ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au remboursement de la différence perçue quant aux demandes reçues avant l'adoption du *Règlement numéro 17-963*, et ce, rétroactivement au 21 novembre 2016, date à laquelle l'avis de motion relatif à la refonte desdits règlements fut déposé.

6.6 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

17-05-193 Attendu le *Règlement numéro 91-355* constituant un Comité consultatif d'urbanisme ;

Attendu le renouvellement nécessaire de certains mandats au sein de ce comité ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer de nouveau madame Nathalie Boussion ainsi que messieurs Jean Mercier et Denis Lemaire pour siéger à ce titre, et ce, pour un terme de 2 ans.

6.7 Avis de motion pour un règlement amendant le *Règlement sur le zonage* concernant les dispositions relatives aux réservoirs d'huile et d'essence

Avis de motion est donné par Geneviève Gilbert à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement pour modifier le *Règlement sur le zonage* concernant les dispositions relatives aux réservoirs d'essence et d'huile sera présenté.

7. Loisirs sportifs et culturels

7.1 Octroi de mandat pour la sonorisation et l'éclairage – programmation culturelle estivale 2017

17-05-194 Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels et techniques en sonorisation et éclairage pour sa programmation culturelle estivale 2017 ;

Attendu que trois entreprises spécialisées dans le domaine ont été invitées à soumissionner et deux d'entre elles ont déposé une offre de services ;

Attendu l'ouverture des soumissions et leur analyse par un comité de sélection conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications daté du 1^{er} mai 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de mandater la compagnie Québec Son Énergie pour la fourniture de services professionnels et techniques en sonorisation et éclairage pour la programmation culturelle estivale 2017 pour un montant de 49 950 \$, plus taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres ;
2. et que cette somme soit prélevée au poste budgétaire numéro 02-702-90-447.

7.2 Demande d'aide financière pour l'organisme La Bouée de l'amitié

17-05-195 Attendu la demande d'aide financière pour l'organisme La Bouée de l'amitié;

Attendu la Politique d'aide financière et de soutien présentement en vigueur ainsi que le plan d'action de la MADA;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 1^{er} mai 2017;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser une aide financière de 1 000 \$ à La Bouée de l'amitié ;
2. d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité une entente d'aide financière pour 3 ans ;
3. que les sommes utilisées pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

7.3 Autorisation de signature pour une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels de la MRC de Matawinie

17-05-196 Attendu le *Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels de la MRC de Matawinie* ;

Attendu qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière pour l'organisation de la prochaine édition de la *Symphonie des couleurs* qui se tiendra du 2 septembre au 8 octobre 2017 ;

Attendu l'apport financier déjà important de la Municipalité (165 000 \$) ;



Attendu qu'il est tout à fait souhaitable d'obtenir des partenaires financiers afin de bonifier les activités et de permettre davantage de publicité, notamment ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 1^{er} mai 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à la demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels de la MRC de Matawinie*.

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1. Embauche d'un préposé saisonnier au Service des parcs et bâtiments (entretien des parcs)

17-05-197 Attendu le déplacement désormais permanent d'un employé du Service des parcs et bâtiments dans un poste au Service des travaux publics ;

Attendu la nécessité de pourvoir un poste vacant de préposé saisonnier au Service des parcs et bâtiments (entretien des parcs);

Attendu que suivant l'affichage de poste, un seul employé temporaire a manifesté son intérêt à ce poste ;

Attendu le rapport du directeur du Service des parcs et bâtiments à cet effet, en date du 4 mai 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Marc St-Pierre, à titre de préposé saisonnier au Service des parcs et bâtiments pour l'entretien des parcs, le tout suivant la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité.

8.2 Octroi de mandat pour des travaux d'aménagement de saillies sur la rue Principale

17-05-198 Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement de saillies sur la rue Principale le 31 mars dernier;

Attendu l'ouverture de 4 soumissions le 25 avril 2017;

Attendu leur analyse et le rapport de M. Louis-Philip Richard, ingénieur, de l'Équipe Indigo, en date du 27 avril 2017;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat pour des travaux d'aménagement de saillies sur la rue Principale à l'entreprise Trottoirs Joliette pour un montant total de 155 430 \$, plus taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme

reçue dans le cadre de cet appel d'offres, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux ;

2. par l'intermédiaire du consultant, soit Équipe Indigo, de demander à Trottoirs Joliette de devancer le début des travaux sans frais supplémentaires;
3. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus accumulé non affecté.

8.3 Octroi de contrat pour des travaux de réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées - rue Bellevue et des Pionniers

17-05-199

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées sur les rues Bellevue et des Pionniers ;

Attendu l'ouverture de 4 soumissions le 1^{er} mai 2017;

Attendu leur analyse et le rapport de M^{me} Rachel Des Lauriers, ingénieure de la firme Ingémax, en date du 4 mai 2017;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat pour des travaux de réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées - rue Bellevue et des Pionniers à l'entreprise 9088-9569 Québec inc. pour un montant total de 1 234 737,32 \$, plus taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres, et ce, conditionnellement à l'approbation du *Règlement d'emprunt numéro 17-965* par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;
2. que les sommes nécessaires à ce mandat soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt* à cet effet.

8.4 Octroi mandat pour chlorure de magnésium (abat-poussière)

17-05-200

Attendu que le 16 janvier 2017, par sa résolution numéro 17-01-024, la Municipalité confirmait sa participation au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière de type chlorure de magnésium liquide, concentration 30 % et donnait pleine autorité à l'UMQ pour le processus d'appel d'offres ;

Attendu que pour répondre aux besoins d'épandage sur le territoire de la Municipalité, la quantité maximale d'achat planifiée est de 425 000 litres ;



Attendu le rapport du directeur du Service des travaux publics en date du 20 avril 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat pour la fourniture, le transport et l'épandage d'un maximum de 425 000 litres de chlorure de magnésium liquide à la firme Innovative Building Products inc. au montant unitaire de 0,2497 \$ le litre pour un montant total maximal de 106 122,50 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres lancé par l'UMQ ;
2. et que cette somme soit prélevée au poste budgétaire 02-320-01-629.

8.5 Réalisation de l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires par caméra télétractée, dans le cadre d'un plan d'intervention

17-05-201

Attendu que la Municipalité doit réaliser l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires par caméra télétractée, dans le cadre du plan d'intervention 2016-2020, pour l'année 2017 ;

Attendu la transmission de l'appel d'offres sur invitation à 7 firmes;

Attendu l'analyse des 4 soumissions reçues et le rapport du directeur du Service des travaux publics en date du 27 avril 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat à la firme Beauregard Environnement Ltée pour réaliser l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires par caméra télétractée pour l'année 2017, pour la somme de 17 283 \$, plus taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme ;
2. que les sommes utilisées pour ce faire, incluant le supplément de 35.5 heures de travaux pour pallier les imprévus et aux travaux de pompage, de dérivation et d'alésage d'obstruction, le cas échéant, soient prélevées au surplus accumulé non affecté.

8.6 Octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de nouvelles enseignes

17-05-202

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'enseignes sur le territoire de Saint-Donat montrant sa nouvelle image de marque;

Attendu que 3 entreprises spécialisées dans le domaine ont été invitées à soumissionner le 11 avril 2017 et qu'une seule a déposé une offre de services ;

Attendu l'ouverture de cette soumission et son analyse ;

Attendu le rapport du directeur du Service des parcs et bâtiments en date du 8 mai 2017;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de mandater la compagnie Les enseignes professionnelles pour la fourniture et l'installation de 4 nouvelles enseignes aux entrées du territoire pour un montant de 37 281,52 \$, plus taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres ;
2. de respecter les balises et les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
3. et que cette somme soit prélevée au surplus accumulé non affecté.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Embauche de patrouilleurs nautiques pour la saison estivale 2017

17-05-203

Attendu le *Règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes* ;

Attendu que la Sûreté du Québec continuera de soutenir significativement la patrouille nautique dans le cadre de ses fonctions ;

Attendu que la Municipalité souhaite que sa patrouille puisse continuer d'assurer le respect de la réglementation municipale sur les plans d'eau ;

Attendu le rapport du directeur de la Sécurité incendie et de la sécurité civile en date du 27 avril 2017;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'embaucher les personnes suivantes pour la période estivale 2017 :

Nom	Titre	Salaire horaire
Joseph Emmanuel Kenneth	patrouilleur	21,83 \$
Ludovick Greve	patrouilleur	21,83 \$
Loïc Chartrand	patrouilleur	21,83 \$
Gabriel Bienvenu	aide-patrouilleur	12,10 \$
Gabriel Théorêt	aide-patrouilleur	12,10 \$
Charles Chaput	aide-patrouilleur	12,10 \$
(taux formation)	s. o.	12,10 \$

2. de nommer les patrouilleurs à titre d'officiers municipaux ;
3. que cela n'engage en rien la Municipalité à procéder à une telle réembauche en 2018.



9.2 Embauche d'un pompier

17-05-204

Attendu le départ d'un pompier et la réception de la candidature d'un résident ;

Attendu le rapport du directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile en date du 1^{er} mai 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Alexandre Dezainde comme pompier au Service de sécurité incendie de Saint-Donat aux conditions établies par la Municipalité à ces fins, à savoir :

1. qu'il débutera à l'échelon pompier niveau 5 ;
2. qu'il ne pourra exercer un emploi de pompier à temps partiel dans une autre municipalité ;
3. et qu'il doit demeurer résidant dans le territoire de la Municipalité de Saint-Donat.

10. Divers (aucun)

11. Période d'information

- 11.1 Retour sur la semaine et le gala des bénévoles
- 11.2 Retour sur le premier gala de la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat
- 11.3 Candidature pour la Municipalité en lumière de la SADC – les résultats seront connus le 17 mai prochain lors du souper tournant
- 11.4 Nouvelle pochette préparée par le directeur au Développement économique
- 11.5 1^{er} Sommet économique régional : Saint-Donat en est l'initiateur
- 11.6 Retour sur le dernier Salon plein air et présence de la Municipalité
- 11.7 Réalisations MADA : changement des portes à la bibliothèque par des portes automatisées
- 11.8 Petite inondation dans la rue Principale près de l'ancien Ultramar
- 11.9 Suivi de la construction du 24 logements (Accès-Logis)
- 11.10 Agrandissement du tablier du quai municipal au parc des Pionniers
- 11.11 Bravo aux élèves de 5^e année de la classe de madame Caroline Fernet qui ont relevé le défi d'écrire un texte sur différents sujets
- 11.12 Dîner spaghetti au profit des activités d'école
- 11.13 Pensée pour les personnes qui sont victimes des inondations au Québec – il y a eu des montées d'eau à Saint-Donat, mais rien de désastreux – la Municipalité a offert l'aide de pompiers au ministère de la Sécurité publique aux autres municipalités qui auraient besoin d'aide

- 11.14 Séance d'information demain soir pour les propriétaires touchés par les travaux de la rue Bellevue et une partie de la rue des Pionniers
- 11.15 Route des ventes de garage les 20 et 21 mai prochains
- 11.16 Collecte de vélos usagés le 3 juin prochain au profit de Cyclo Nord-Sud
- 11.17 Fête de la Famille et de l'Environnement le 3 juin prochain

12. Période de questions

1. M. Claude Montplaisir : remerciements pour avoir fait diminuer la limite de vitesse dans le chemin de la Pente-Douce et à quand la 329 ? – pompage de boues au lac Beauchamp et déversement d'eau de pluie dans les égouts – suivi sur le dossier d'hébergement à court terme
2. M. Michel Letellier : crue printanière, barrages, ministères et plans d'intervention – suivi sur l'implantation de l'internet haute vitesse
3. M^{me} Suzanne Brouillet : précisions sur les travaux aux conduites longeant la rive du lac Archambault – fréquence du nettoyage du stormceptor – problème de céleri d'eau douce dans le lac Archambault – réfection de la route 329 – les 4 ½ du nouveau 24 logements sont décevants, car il n'y a qu'une seule toilette de prévue

13. Fermeture de la séance

17-05-205

Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 10.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale

Joé Deslauriers
Maire